

SIMO INTERNATIONAL

SOCIETE ANONYME A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE

AU CAPITAL DE 1.600.000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 7/9 ROUTE DES CHAMPS FOURGONS - 92230 GENNEVILLIERS

SIREN B 331 692 665 RCS NANTERRE 2005 B 03804

<p>RAPPORT DE GESTION PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 JUIN 2009</p>

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire en vue de statuer conformément à la loi et à nos statuts sur les comptes de l'exercice écoulé.

Lors de l'assemblée, vous entendrez également la lecture des rapports de la société SFECO & FIDUCIA AUDIT, notre Commissaire aux Comptes.

Les développements qui suivent ont donc pour objet de porter à votre connaissance les renseignements et les documents nécessaires à votre complète information en vue du vote des résolutions qui vont être soumises à votre suffrage.

Nous vous rappelons par ailleurs que tous les documents dont la communication est prévue par la loi et les règlements ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

1. INFORMATIONS D'ORDRE ECONOMIQUE

1.1 **ACTIVITE ET RESULTATS DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE**

Rappel de l'activité:

La société SIMO-INTERNATIONAL vend les stocks d'invendus européens de grandes marques mondiales du sportwear (vêtements et chaussures essentiellement). Menant des politiques de rotation toujours plus rapides de leurs collections (jusqu'à 4 à 5 par an), celles-ci ont intérêt à se reposer, pour la vente de leurs stocks d'invendus, sur un professionnel de confiance qui évitera scrupuleusement d'empiéter sur les canaux de distribution. Les rabais importants qu'obtient la société sur ces achats de collections à peine démodées lui assurent d'excellentes marges commerciales.

Orientation des opérations 2008 :

Pour l'année 2008, le résultat de la société de 357.809 € est en net repli par rapport aux 1.319.325 € dégagés en 2007. Nos charges d'exploitations ayant diminué, ce résultat s'explique par une baisse importante de notre Chiffre d'Affaires de plus de 38%.

Cette situation s'explique par la conjoncture actuelle marquée par un fort ralentissement de la consommation des ménages et donc des commandes de nos clients.

Par ailleurs, notre société va céder sa participation dans le site Internet de vente en ligne DEPOT BINGO pour un montant prévu de 2.425.000 euros (dont 2,2 millions d'euros de remboursement de compte courant).

Cette dernière opération a été décidée pour permettre à notre société d'accroître ses fonds propres et de pouvoir répondre à des opportunités de croissance externe qui seraient amenées à se présenter en cette période propice.

Il nous est par ailleurs paru aléatoire durant cette conjoncture morose d'augmenter de plusieurs millions d'euros nos investissements dans la société DEPOT BINGO.

Pour ces raisons nous avons préféré céder notre participation dans cette dernière société, dans des conditions financière permettant à SIMO de récupérer l'ensemble de ses investissements en capital et compte courant.

Chiffre d'affaires:

Avec un chiffre d'affaires de 6.256.585 € hors taxes au cours de l'exercice écoulé, soit une diminution de 38,52 % par rapport à l'exercice précédent (10.177.030 € hors taxes en 2007), SIMO INTERNATIONAL a réalisé en 2008 une année en baisse. Plus de 56 % du Chiffre d'Affaires a été réalisé à l'exportation.

Le résultat d'exploitation s'est établi à la somme négative de (469.138) euros, pour un résultat d'exploitation positif en 2007 de 2.350.376 €.

Notre marge commerciale a été de 2.693.696 € en 2008 contre 5.000.623 € en 2007.

Le niveau des achats de marchandises s'est fixé à 3.915.201 € en 2008, contre 5.397.858 € en 2007.

Valeur Ajoutée:

Proportionnellement au CA H.T., la marge commerciale a été portée à 43,05 % en 2008, contre 49,14 % en 2007, et la valeur ajoutée s'est élevée à 28,17 % en 2008, contre 34,22 % en 2007.

Excédent Brut d'Exploitation:

La structure de l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE), se caractérise par une augmentation des frais de personnel (1.411.510 € en 2008 contre 1.296.732 € en 2007).

Le solde de l'EBE 2008 diminue fortement par rapport à 2007 en s'établissant à 178.625 € soit 2,85 % du Chiffre d'Affaires (à comparer aux 19,74 % du Chiffre d'Affaires en 2007).

Résultat:

En tenant compte du total de nos produits pour un montant de 8.095.555 € (dont un déficit de 469.138 de produit d'exploitation) et des diverses charges (dont l'impôt sur les sociétés) pour un montant total de 7.737.746 € (dont charges d'exploitation pour 7.361.038 € et impôt sur le bénéfice pour 106.813 €), le résultat net de la société au titre de l'exercice 2008 représente **un bénéfice de 357.809 €.**

Ce résultat net 2008 correspond à une marge nette par rapport au Chiffre d'Affaires de 5,72 %, soit une baisse de marge nette par rapport à 2007 (12,96 %).

1.2. EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SOCIETE. PERSPECTIVES D'AVENIR. SITUATION D'ENDETTEMENT.

Orientation sur 2009:

Concernant 2009 nous avons bon espoir de pouvoir se rapprocher du niveau de nos résultats 2007, dans la mesure où la facturation 2009 devrait être comprise entre 8 et 10 millions d'euros.

Ce qui nous permettra corrélativement et malgré la conjoncture économique, d'améliorer notre rentabilité et notre niveau de marge.

Nous continuons à être très sollicités par les grandes marques et les opportunités ne devraient pas manquer.

Principaux risques et incertitudes :

Nous n'identifions aucun risque particulier hormis les aléas normaux de notre activité et la conjoncture économique difficile.

Gestion des risques financiers :

La légèreté capitalistique de l'activité de négoce se traduit par un haut de bilan très solide, les fonds propres représentant plus de 2 fois les immobilisations. Ce ratio va être encore davantage amélioré lorsque SIMO aura reçu le prix de cession de ses titres de DEPOT BINGO et le remboursement de son compte courant. Sa trésorerie sera ainsi supérieure à 3.000.000 €. Les ressources à long terme permettent ainsi de financer le besoin en fonds de roulement, lequel représente l'essentiel du bilan :

- Les stocks acquis auprès des marques et non encore vendus constituent l'actif principal. Ils ont représenté en valeur brute entre 50% et 65% du bilan sur les 10 dernières années, ou 7 à 8 mois de chiffre d'affaires.

- Les risques pesant sur les stocks sont la contrepartie des excellentes conditions d'achat de SIMO INTERNATIONAL. Sur les 3 derniers exercices, les dotations pour dépréciation ont dépassé 15% du chiffre d'affaires mais elles sont facilement absorbées par la marge brute. En 2008, la dépréciation des stocks a été de 24 % des stocks bruts (contre 14 % en 2007 et 24 % en 2006).

- Les créances commerciales sont faibles et représentent environ 15 jours de chiffre d'affaires, car les clients paient souvent comptant. Elles ont des échéances inférieures à 12 mois et sont valorisées à leur valeur nominale. Celles qui présentent des incertitudes quant à leur recouvrement font l'objet d'une dépréciation.

Par ailleurs pour se couvrir de tous risques client à l'exportation, le recouvrement auprès des clients est réalisé directement par la société avant toute livraison.

Les ventes en FRANCE ne sont réalisées qu'après un agrément donné par la SFAC et sont systématiquement cédées à un Factor.

- De la même façon la société paie rapidement ses fournisseurs et les passifs d'exploitation sont limités à moins de 25% du bilan depuis quelques années.

- s'agissant de la trésorerie, cette dernière comprend les liquidités en comptes courants bancaires et les certificats de dépôt qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme ; ces placements ne présentent pas de risque de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêts.

Situation d'endettement :

La situation d'endettement de la société au 31 décembre 2008 est la suivante :

- dettes totales / chiffre d'affaires : 31,43 % en 2008
- dettes totales / capitaux propres : 29 % en 2008

Le coût global des dettes (frais financiers / dettes totales) : 12,75 % en 2008

1.3. EVENEMENTS D'IMPORTANCE SIGNIFICATIVE INTERVENUS POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE

Au cours du 1^{er} trimestre 2009, la société SIMO INTERNATIONAL a conclu un protocole d'accord avec d'autres actionnaires de la société DEPOT BINGO relativement à la cession de sa participation dans cette dernière société pour un prix de 225.000 € et le remboursement de son compte courant qui s'élève à la somme de 2.200.000 €. Ce document prévoit également l'abandon par SIMO INTERNATIONAL des intérêts courus sur son compte courant, pour un montant de 143.179 €.

1.4. MODIFICATIONS DE PRESENTATION DES COMPTES ET DES METHODES D'EVALUATION

Les comptes au 31 décembre 2008 sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28) et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Aucun changement notable de méthode d'évaluation et aucun changement notable de présentation des comptes ne sont intervenus.

1.5. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT.

NEANT

1.2. **EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SOCIETE. PERSPECTIVES D'AVENIR. SITUATION D'ENDETTEMENT.**

Orientation sur 2009:

Concernant 2009 nous avons bon espoir de pouvoir se rapprocher du niveau de nos résultats 2007, dans la mesure où la facturation 2009 devrait être comprise entre 8 et 10 millions d'euros.

Ce qui nous permettra corrélativement et malgré la conjoncture économique, d'améliorer notre rentabilité et notre niveau de marge.

Nous continuons à être très sollicités par les grandes marques et les opportunités ne devraient pas manquer.

Principaux risques et incertitudes :

Nous n'identifions aucun risque particulier hormis les aléas normaux de notre activité et la conjoncture économique difficile.

Gestion des risques financiers :

La légèreté capitalistique de l'activité de négoce se traduit par un haut de bilan très solide, les fonds propres représentant plus de 2 fois les immobilisations. Ce ratio va être encore davantage amélioré lorsque SIMO aura reçu le prix de cession de ses titres de DEPOT BINGO et le remboursement de son compte courant. Sa trésorerie sera ainsi supérieure à 3.000.000 €. Les ressources à long terme permettent ainsi de financer le besoin en fonds de roulement, lequel représente l'essentiel du bilan :

- Les stocks acquis auprès des marques et non encore vendus constituent l'actif principal. Ils ont représenté en valeur brute entre 50% et 65% du bilan sur les 10 dernières années, ou 7 à 8 mois de chiffre d'affaires.

- Les risques pesant sur les stocks sont la contrepartie des excellentes conditions d'achat de SIMO INTERNATIONAL. Sur les 3 derniers exercices, les dotations pour dépréciation ont dépassé 15% du chiffre d'affaires mais elles sont facilement absorbées par la marge brute. En 2008, la dépréciation des stocks a été de 24 % des stocks bruts (contre 14 % en 2007 et 24 % en 2006).

- Les créances commerciales sont faibles et représentent environ 15 jours de chiffre d'affaires, car les clients paient souvent comptant. Elles ont des échéances inférieures à 12 mois et sont valorisées à leur valeur nominale. Celles qui présentent des incertitudes quant à leur recouvrement font l'objet d'une dépréciation.

1.6. ACTIVITES ET RESULTATS PAR BRANCHES D'ACTIVITE DES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES

La SAS DEPOT BINGO détenue à hauteur de 15 % par notre société a réalisé au cours de l'exercice 2008 un Chiffre d'Affaires HT de 7.425.873 € et un résultat déficitaire de 4.595.797 €.

2. INFORMATIONS D'ORDRE JURIDIQUE

2.1. MANDATS VENANT A EXPIRATION.

2.1.1. CONSEIL DE SURVEILLANCE : Aucun mandat n'arrive à expiration

2.1.2. DIRECTOIRE : Aucun mandat n'arrive à expiration

2.1.3. COMMISSAIRES AUX COMPTES : Aucun mandat n'arrive à expiration.

2.2. CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous demandons, conformément aux dispositions du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à l'article L 225-86 du même Code et conclues au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisées par le Conseil de surveillance.

Les conventions en cause vous seront relatées lors de la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes qui en a été dûment informé.

2.3. PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES OU PRISES DE CONTROLE

NEANT

2.4. AVIS DONNE A UNE AUTRE SOCIETE PAR ACTION QUE LA SOCIETE DETIENT PLUS DE 10 % DE SON CAPITAL

NEANT

2.5. PARTICIPATIONS RECIPROQUES. ALIENATIONS D'ACTION INTERVENUES A L'EFFET DE REGULARISER LES PARTICIPATIONS CROISEES

2.5.1. PARTICIPATIONS RECIPROQUES : NEANT

2.5.2. ALIENATIONS D' ACTIONS INTERVENUES A L'EFFET DE REGULARISER LES PARTICIPATIONS CROISEES : NEANT

2.6. OPERATIONS EFFECTUEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS

NEANT

2.7. PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS (L.225-184 DU CODE DE COMMERCE)

NEANT

2.8. OPERATIONS D'ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS (L.225-197-4 ALINEA 1 DU CODE DE COMMERCE)

NEANT

2.9. ACTIONS D'AUTOCONTROLE

NEANT

2.10. INFORMATIONS SUR LES CHARGES NON FISCALEMENT DEDUCTIBLES

2.10.1. DEPENSES SOMPTUAIRES (ARTICLES 223 QUATER ET 39-4 C.G.I).

2.10.1.1. AMORTISSEMENTS EXCEDENTAIRES ET AUTRES AMORTISSEMENTS NON DEDUCTIBLES : NEANT

2.10.1.2. AUTRES CHARGES ET DEPENSES SOMPTUAIRES : 3.903 €

2.10.2. REINTEGRATIONS DE FRAIS GENERAUX (ARTICLES 223 QUINQUIES ET 39-5 C.G.I) :

Des provisions et charges à payer non déductibles ont été réintégrées au résultat pour un montant de 26.681 €.

2.11. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

NEANT

2.12. ACQUISITION D' ACTIONS EN VUE DE LES ATTRIBUER AUX SALARIES DANS LE CADRE DE L'INTERESSEMENT DU PERSONNEL AUX FRUITS DE L'EXPANSION DE L'ENTREPRISE

NEANT

2.13. MONTANT DES DIVIDENDES ET DES ABATTEMENTS (VISES A L'ARTICLE 158-3 2° DU CODE GENERAL DES IMPOTS) DES TROIS EXERCICES PRECEDENTS (ARTICLE 243 BIS C.G.I)

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est indiqué dans le tableau ci-dessous le montant des dividendes distribués au titre des 3 derniers exercices ainsi que la ventilation du montant des dividendes distribués selon que ce dividende distribué ouvre droit pour les personnes physiques à l'abattement de 40% à compter de l'année 2006 prévu par l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts, pour le calcul de l'impôt sur le revenu du bénéficiaire :

Exercice	Année de distribution	Distribution globale	Abattement de 40 %	Sans abattement
<u>2005</u>	2006	960.000 €	Sur la totalité du montant distribué, soit 0,30 € par action	
<u>2006</u>	2007	320.000 €	Sur la totalité du montant distribué, soit 0,10 € par action	
<u>2007</u>	2008	320.000 €	Sur la totalité du montant distribué, soit 0,10 € par action	

2.14. JETONS DE PRESENCE.

- PROPOSITION D'ALLOCATION DE JETONS DE PRESENCE : NON
- MONTANT DES JETONS DE PRESENCE : NEANT

2.15. CUMUL DES MANDATS

ADMINISTRATEURS CONCERNES	SOCIETE	FONCTION EXERCEE
MONSIEUR CHARLES SFEZ	GIGA STORES DEPOT BINGO	Membre du Conseil de surveillance
MADAME LAURENCE GORAL	NEANT	NEANT
MONSIEUR STEPHANE GORAL	CFTI	gérant
MONSIEUR PIERRE GORAL	DEPOT BINGO	MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
MADAME ALICE GORAL	NEANT	NEANT

2.16. ETAT DES DELEGATIONS DE COMPETENCE (EN COURS DE VALIDITE) ACCORDEES AU DIRECTOIRE DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL ET UTILISATION DE CES DELEGATIONS AU COURS DE L'EXERCICE

NEANT

2.17. REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Monsieur Pierre GORAL, Président du Conseil de Surveillance :

- VERSEE PAR LA SOCIETE Rémunération annuelle totale : 54.888 €
- dont rémunération mensuelle : 4.574 € soit
54.888 € annuelle
- dont primes : néant
- dont avantage en nature : néant
- VERSEE PAR SOCIETE CONTROLEE Rémunération : néant
Avantage en nature : néant

Monsieur Charles SFEZ, membre du Conseil de Surveillance :

- VERSEE PAR LA SOCIETE Rémunération annuelle totale : néant
Avantage en nature : néant
- VERSEE PAR SOCIETE CONTROLEE Rémunération : néant
Avantage en nature : néant

Madame Alice GORAL, membre du Conseil de Surveillance :

- VERSEE PAR LA SOCIETE Rémunération annuelle totale : néant
Avantage en nature : néant
- VERSEE PAR SOCIETE CONTROLEE Rémunération : néant
Avantage en nature : néant

Monsieur Stéphane GORAL, Président du Directoire, au titre de son contrat de travail :

- VERSEE PAR LA SOCIETE Rémunération annuelle totale : 137.130 €
 - dont rémunération mensuelle : 6.836 € soit 82.032 € annuelle
 - dont primes : 54.000 €
 - dont avantage en nature : 1.098 €

- VERSEE PAR SOCIETE CONTROLEE Rémunération : néant
Avantage en nature : néant

Madame Laurence GORAL, Membre du Directoire, au titre de son contrat de travail :

- VERSEE PAR LA SOCIETE Rémunération annuelle totale : 31.442 €
 - dont rémunération mensuelle : 1.677 € soit 19.942 € annuelle
 - dont primes : 11.500 €
 - dont avantage en nature : néant

- VERSEE PAR SOCIETE CONTROLEE Rémunération : néant
Avantage en nature : néant

2.18. ENGAGEMENTS DE TOUTES NATURES PRIS PAR LA SOCIETE AU BENEFICE DES MANDATAIRES SOCIAUX CORRESPONDANT A DES ELEMENTS DE REMUNERATION, DES INDEMNITES OU DES AVANTAGES DUS OU SUSCEPTIBLES D'ETRE DUS A RAISON DE LA PRISE, DE LA CESSATION OU DU CHANGEMENT DE CES FONCTIONS OU POSTERIEUREMENT A CELLES-CI (L.225-102-1 AL.3)

NEANT

2.19. PRISE EN COMPTE PAR LA SOCIETE DES CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE SON ACTIVITE (L.225-102-1)

NEANT

3. PROPOSITION D'APPROBATION DES COMPTES ET D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 357.809 euro.

Nous vous proposons également en ce qui concerne l'affectation de ce résultat, de choisir entre les deux options suivantes :

3.1. Option « Distribution »

MONTANT ET ORIGINE DES SOMMES A AFFECTER	AFFECTATIONS PROPOSEES ET POSTES CONCERNES
RESULTAT NET	<u>DOTATIONS AUX POSTES DE RESERVES</u>
BENEFICES 357.809 €	RESERVE LEGALE
	AUTRES RESERVES 37.809 €
	RESERVES REGLEMENTEES
	REPORT A NOUVEAU
<u>AUTRES PRELEVEMENTS COMPLEMENTAIRES</u>	<u>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u>
SUR PRIME	DIVIDENDE GLOBAL 320.000 €
SUR AUTRES RESERVES	
SUR REPORT A NOUVEAU ANTERIEUR	
TOTAL 357.809 €	TOTAL 357.809 €

Le dividende brut par action serait de 0,10 euros.

S'agissant des personnes physiques fiscalement domiciliées en France, en application des dispositions de l'article L 136-7-1, 2è et 4è alinéas du Code de la Sécurité Sociale, les

contributions sociales sont obligatoirement retenues à la source et font l'objet d'un versement par la société distributrice des dividendes.

De plus, ces mêmes personnes physiques ont la faculté, en application des dispositions de l'article 117 du Code Général des Impôts d'opter pour le prélèvement forfaitaire libérateur (PFL) dont le taux est de 18 %, hors contributions sociales, appliqué aux dividendes bruts.

Cette option doit être impérativement signifiée par écrit par le bénéficiaire du dividende en retournant à l'établissement financier gestionnaire de ses actions, le bulletin qui lui a été adressé soit par la société CACEIS, pour les actionnaires inscrits en nominatif pur, soit par l'établissement gestionnaire des actions pour les autres actionnaires.

En **conclusion**, la situation fiscale résultant de ces dividendes est résumée comme suit :

1. Personnes morales

Dividende brut par action	Dividende net à percevoir par action
0,10 €	0,10 €

2. Personnes physiques

2.1. En l'absence d'option

Dividende brut par action	Retenue à la source de la CSG-CRDSs	Dividende net à percevoir par action
0,10 €	0,0121 €	0,0879 €

2.2. Avec option pour le PLF (Prélèvement Libérateur Forfaitaire)

Dividende brut par action	Retenue à la source de la CSG-CRDSs	PFL 18 %	Dividende net à percevoir par action
0,10 €	0,0121 €	0,018 €	0,0699 €

Le paiement des dividendes serait effectué à compter de la date de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est indiqué dans le tableau ci-dessous le montant des dividendes distribués au titre des 3 derniers exercices ainsi que la ventilation du montant des dividendes distribués selon que ce dividende distribué ouvre droit pour les personnes physiques à l'abattement de 40 % à compter de l'année 2006 prévu par l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts, pour le calcul de l'impôt sur le revenu du bénéficiaire :

Exercice	Année de distribution	Distribution globale	Abattement de 40 %	Sans abattement
<u>2005</u>	2006	960.000 €	Sur la totalité du montant distribué, soit 0,30 € par action	
<u>2006</u>	2007	320.000 €	Sur la totalité du montant distribué, soit 0,10 € par action	
<u>2007</u>	2008	320.000 €	Sur la totalité du montant distribué, soit 0,10 € par action	

Le Directoire propose à l'Assemblée de ne pas voter en faveur de cette affectation.

3.2. Option « Mise en réserve »

MONTANT ET ORIGINE DES SOMMES A AFFECTER	AFFECTATIONS PROPOSEES ET POSTES CONCERNES
RESULTAT NET	<u>DOTATIONS AUX POSTES DE RESERVES</u>
BENEFICES 357.809 €	RESERVE LEGALE
	AUTRES RESERVES 357.809 €
	RESERVES REGLEMENTEES
	REPORT A NOUVEAU
<u>AUTRES PRELEVEMENTS COMPLEMENTAIRES</u>	<u>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u>
SUR PRIME	DIVIDENDE GLOBAL
SUR AUTRES RESERVES	
SUR REPORT A NOUVEAU ANTERIEUR	
TOTAL 357.809 €	TOTAL 357.809 €

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est indiqué dans le tableau ci-dessous le montant des dividendes distribués au titre des 3 derniers exercices ainsi que la ventilation du montant des dividendes distribués selon que ce dividende distribué ouvre droit pour les personnes physiques à l'abattement de 40 % à compter de l'année 2006 prévu par l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts, pour le calcul de l'impôt sur le revenu du bénéficiaire :

Exercice	Année de distribution	Distribution globale	Abattement de 40 %	Sans abattement
<u>2005</u>	2006	960.000 €	Sur la totalité du montant distribué, soit 0,30 € par action	
<u>2006</u>	2007	320.000 €	Sur la totalité du montant distribué, soit 0,10 € par action	
<u>2007</u>	2008	320.000 €	Sur la totalité du montant distribué, soit 0,10 € par action	

Le Directoire propose à l'Assemblée de voter en faveur de cette affectation.

Nous vous remercions de votre présence à cette Assemblée et nous vous prions d'adopter les résolutions qui vont être soumises à votre approbation et dont le texte est déposé au siège social en annexe au présent rapport.

Le Directoire

SOCIETE DU MARCHE LIBRE

WWW.MARCHELIBRE.COM

CE DOCUMENT EST ISSU DE LA BASE DE DONNEES
DE LA SOCIETE DU MARCHE LIBRE :
www.marchelibre.com